

être acceptées sans réserve, et tous les incidents mentionnés ne peuvent pas être considérés comme de grande importance. En effet, bon nombre des opinions sont mal documentées ou fallacieuses, et en rétrospective, certains des incidents semblent presque frivoles. N'empêche, même les erreurs qu'ont parfois commises les politiciens et les fonctionnaires constituent une partie importante du dossier historique. Il ne faut pas non plus sous-estimer l'effet cumulatif sur le Grand Nord des nombreuses initiatives gouvernementales et des règlements de moindre envergure. Comme l'écrivait Lester B. Pearson en 1946, même si l'affectation d'agents de la Royale gendarmerie à des fonctions de maîtres de poste, d'inspecteurs des douanes et d'agents d'immigration prévoyait seulement des tâches « nominales », elle revêtait quand même une « importance internationale », car « si un navire de ligne stratosphérique du futur devait atterrir quelque part au sud du pôle dans son périple de l'Europe à l'Asie, ses passagers trouveraient un drapeau canadien, une station du gouvernement canadien et probablement un avis les avertissant qu'en vertu du décret du Conseil 7496, article 3, paragraphe 12, ils sont passibles d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement, ou les deux, s'ils n'éteignent pas leur feu de camp<sup>2</sup> ! »

En effet, l'administration d'usage a probablement eu plus d'importance que les moments de panique sur la question de la souveraineté, qui étaient tous considérablement exagérés. De fait, on pourrait même avancer que la véritable importance de ces moments de panique réside dans le fait qu'ils menaient habituellement à une augmentation des tâches d'administration d'usage. Une autre raison sous-jacente à l'inclusion de ce contenu est qu'il permet de se faire une idée de l'effet qu'une présence gouvernementale accrue (et la prolifération de nouveaux règlements qui étaient souvent mis en place principalement à des fins d'affirmation de la souveraineté) exerçait sur les Autochtones et les Blancs du Nord. Par exemple, le lecteur peut se reporter aux documents traitant de la fin du commerce côtier étranger dans l'Arctique occidental (docs 313, 316-319, 326 et 327).

Au lieu d'être structurés en thèmes, les documents sont reproduits en ordre chronologique et divisés en six parties. Cette structure a été retenue parce qu'elle met en relief les liens qui existaient souvent entre les différents enjeux relatifs à la souveraineté dans le Nord. Les lecteurs qui désirent obtenir des documents traitant d'un sujet en particulier devraient trouver facilement les documents pertinents en consultant les index de classement par sujet, auteur et destinataire.

Les cartes ont été regroupées dans les premières pages du volume afin de pouvoir s'y reporter facilement. Pour obtenir de l'information contextuelle sur les aspects de la procédure et de l'organisation gouvernementale, sur certains postes de la fonction publique et sur les relations diplomatiques du Canada avec d'autres pays, reportez-vous à la page lxxiii-lxxv; pour obtenir une explication sur les

---

<sup>2</sup> L.B. Pearson, "Canada Looks 'Down North,'" *Foreign Affairs*, vol. 24, no. 4 (July 1946), pp. 639-640.